

Hors-Classe des agrégés Un combat contre l'opacité et l'arbitraire

Depuis 2005, les candidatures pour la hors-classe des agrégés sont examinées sur la base d'un barème assorti d'avis des chefs d'établissement et des IPR qui jouent un rôle décisif. Les élus du SNES ont toujours réussi à discuter les avis portés initialement et à les faire modifier en s'appuyant sur la notation administrative et les rapports d'inspection.

Cette année, lors du groupe de travail du 11 avril qui devait préparer la CAPA du 5 mai, le rectorat nous a refusé toute discussion sur les avis. Il a éliminé d'emblée l'examen contradictoire :

- des avis défavorables,
- des dégradations d'avis chef d'établissement et/ou IPR d'une année sur l'autre,
- des avis autres que TF pour les 10^{èmes} échelon.

Il a supprimé un 2^{ème} groupe de travail prévu depuis le début de l'année.

Procéder ainsi, c'est faire des avis une évaluation infaillible, même s'ils entrent en contradiction avec la notation statutaire et c'est donner aux CE et aux IPR le pouvoir absolu de choisir les collègues qui bénéficieront de cette promotion et ceux qui en seront définitivement exclus. Le SNES et, avec lui, l'ensemble des organisations syndicales s'est opposé à ce coup de force mais le Recteur a maintenu ses refus.

Si ce conflit est important c'est qu'il ne concerne pas que les agrégés en fin de carrière dont le SNES, en s'appuyant sur ses victoires antérieures, a pu préserver les intérêts. Ce sont tous les agrégés à partir du 7^{ème} échelon qui sont, par cette décision du Recteur, de fait exposés à l'arbitraire. Un avis défavorable ou un avis moyen (Réserve ou Favorable) ont toutes les chances d'être répétés d'année en année et de bloquer une carrière, s'ils ne sont jamais discutés. Et chacun peut voir chaque année sa carrière être l'objet d'une dégradation d'avis sans raison objective ni explication.

Le SNES ne cesse d'intervenir à tous les niveaux, académique et national, et continuera de mener le combat contre cette gestion inadmissible des carrières.

(Voir aussi le texte « Paritarisme bafoué et arbitraire assumé » sur notre site www.versailles.snes.edu).

Philippe Lévy

Révision de notation administrative des certifiés Compte rendu de la CAPA du 28 avril

La CAPA de révision de note administrative des certifiés pour l'année scolaire 2013-2014 s'est tenue lundi 28 avril

C'est environ 100 requêtes qui ont été examinées après une journée et demie de groupe de travail préparatoire : c'est dire le travail important fourni par les commissaires paritaires du SNES qui ont, au préalable, consulté tous les dossiers au Rectorat et pris connaissance des courriers que vous nous aviez adressés. Grâce à ce travail exigeant et à nos interventions argumentées, nous avons obtenu l'augmentation de plus de 80 % des notes.

De nombreuses requêtes sont liées à la volonté zélée des chefs d'établissement qui, à la faveur des réformes qui renforcent leur pouvoir, veulent remettre en cause les statuts, les missions et les métiers des personnels.

Nous avons donc dénoncé :

- une attribution trop restrictive de la majoration modérée portée cette année à un point (ou 0,2 au-delà de 39) dès lors que les pavés sont renseignés à TB et que le maximum de la grille n'est pas atteint,
- le nombre important de requêtes formulées par des TZR qui se voient reprocher un manque d'investissement alors qu'ils sont à cheval sur plusieurs établissements et exercent dans des conditions de plus en plus difficiles,
- l'utilisation par le chef d'établissement de la notation administrative pour sanctionner des conflits latents ou ouverts ou juguler une opposition syndicale. Il est à noter que, dans les établissements où les collègues prennent collectivement en charge la notation administrative, il y a moyen de faire échec aux tentatives d'intimidation,
- les exigences abusives des chefs d'établissement (imposer l'organisation de voyages scolaires, l'accompagnement éducatif, les remplacements au pied levé, la saisie des notes à des dates imposées...),
- la lecture incomplète de la circulaire rectorale par certains chefs d'établissement qui s'obstinent à pénaliser les collègues en congé de maternité.

Pascale Boutet

CALENDRIER DES OPERATIONS DE GESTION JUSQU'À LA FIN DE L'ANNEE

NOTATION ADMINISTRATIVE	
CAPA Agrégés	30 mai
TABLEAU D'AVANCEMENT	
CAPA Hors classe agrégés	5 mai
CAPA Hors classe certifiés	2 juillet
CAPA Hors classe CPE	18 juin
INTRA 2014	
Groupe de travail de vérification des vœux et barèmes	7 au 13 mai
FPMA affectations	11 au 13 juin
PHASE D'AJUSTEMENT	
Groupe de travail affectation des TZR	8 au 11 juillet

Carrières - Métiers

ALERTE : CONDITIONS DE STAGE DES LAUREATS DES CONCOURS ET BLOCAGE DU MOUVEMENT INTRA

Le mouvement intra va être complètement asphyxié cette année. En effet, le Rectorat a pris, sans concertation, la décision de bloquer 802 postes afin d'y affecter à temps plein à la rentrée 2014 les stagiaires recrutés au titre du concours anticipé du CAPES (2013-2).

Cette mesure est inacceptable car :

- des stagiaires continuent d'être utilisés comme des moyens d'enseignement à part entière, et sont privés d'une décharge d'un mi temps qui est accordée aux lauréats des CAPES, CAPET et agrégations des sessions dites renouvelées, au motif qu'ils ont appris le métier sur le tas en étant recrutés durant cette année comme contractuels !

- la soustraction de postes fixes au mouvement intra pour y affecter à temps plein les stagiaires 2013-2 entraîne le blocage de celui-ci, la multiplication des affectations sur des compléments de service et sur zones de remplacement pour l'ensemble des personnels.

D'autre part, le volume de postes bloqués, en raison d'une crise de recrutement qui s'aggrave faute de mesures pour revaloriser nos carrières, nos salaires et nos conditions de travail, excède le nombre de stagiaires que l'académie accueillera réellement à la rentrée 2014.

La section académique appelle tous les collègues à signer et faire signer la pétition en ligne sur notre site (www.versailles.snes.edu) pour exiger :

- que tous les stagiaires bénéficient d'une décharge de service,
- qu'ils soient affectés sur des blocs de moyens provisoires et que les postes soient débloqués afin de rétablir la fluidité du mouvement intra,
- que les créations de postes empêchées par le poids excessif des heures supplémentaires soient mises en œuvre.

Pascale Boutet, Mélanie Javaloyès

Baccalauréat Langues Vivantes, session 2014 : pas d'amélioration en vue !

Alors que se profile la dernière ligne droite avant le Bac, les médias martèleront bientôt la nécessité de rénover cet examen obsolète, au coût exorbitant. Les langues vivantes feront de nouveau figure de cheval de Troie des réformes ministérielles, avec le pilotage local des épreuves par l'introduction du contrôle continu. Après la compréhension orale, au déroulement aussi calamiteux que l'an passé, les épreuves d'expression orale débiteront bientôt, sans que la circulaire de cadrage promise par le Recteur lors de l'audience du 12 Février ne soit parue. Le SNES s'était alors heurté à un refus sans appel de mettre en place des mesures allégeant ou compensant la charge de travail (banque de sujets de compréhension orale, banalisation de cours, rémunération en HSE ...), ou garantissant l'équité de traitement des candidats. En l'absence de consignes rectorales, ces épreuves se dérouleront dans le plus grand désordre, au gré des rapports de force avec les chefs d'établissement, entraînant par leur lourdeur une désorganisation importante des cours en fin d'année.

Delphine Romagny

Disciplines	Postes bloqués 2014	Postes vacants avant blocage 2014	Postes offerts au mouvement 2014	entrants 2014 + mcs	Indicateur de tension
Education (CPE)	32	80	48	99	-51
Philosophie	13	13	0	23	-23
Lettres classiques	22	89	67	31	36
Lettres modernes	148	266	118	320	-202
Allemand		35	35	44	-9
Anglais	115	214	99	302	-203
Arabe		1	1	1	0
Espagnol	43	95	52	117	-65
Italien	1	1	0	14	-14
Russe		2	2	0	2
Histoire-géo	84	189	105	259	-154
SES	27	36	9	38	-29
Mathématiques	149	324	175	340	-165
Technologie	3	59	56	39	17
Physique-Chimie	15	76	61	119	-58
Physique élec. Appliquée		3	3	1	2
SVT	27	88	61	96	-35
Education musicale	16	29	13	31	-18
Arts plastiques	37	47	10	68	-58
SII AC	2	7	5	2	3
SII EE	4	7	3	6	-3
SII SIN	5	10	5	3	2
SII ING ME	5	11	6	3	3
Arts appliqués	3	4	1	4	-3
Biochimie biologie	4	9	5	12	-7
Biotechnologie			0	1	-1
Scien. Tech. Médico-sociales	4	4	0	12	-12
Tech Hosp			0		0
Eco Ge Com	9	21	12	19	-7
Eco Ge Fin	5	17	12	8	4
Eco Ge Mk	9	13	4	15	-11
SERV A2C		2	2		2
Tourisme			0		0
	802	1849	1047	2101	-1054